

Note explicative jointe à l'initiative :

Déclaration des bourgmestres contre la pauvreté infantile

Contexte et finalité

Le service Politique des Grandes Villes (PGV), qui fait partie du SPP Intégration sociale, est depuis sa création un partenaire actif de la politique européenne des villes. A ce titre, elle représente la Belgique au sein de la concertation intergouvernementale « Urban Development Group » et dans quelques réseaux européens.

A l'initiative de la Belgique et des Pays-Bas, un agenda urbain européen (Urban Agenda) a été mis en place en 2014. Dans ce cadre, le SPP Intégration Sociale et son service Politique des Grandes Villes a proposé la pauvreté infantile comme thème prioritaire. Pour impliquer également les pouvoirs locaux, le président du SPP Intégration Sociale Julien Van Geertsom a ainsi lancé l'idée de présenter une « Déclaration des bourgmestres contre la pauvreté infantile » à la signature des bourgmestres de villes d'un maximum d'États Membres.

Sans constituer un but en soi, cette déclaration veut encourager une approche renforcée et cohérente de la pauvreté infantile dans les villes européennes. Nous souhaitons enclencher une dynamique dans laquelle les villes, en concertation et en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, développeront de manière planifiée des programmes et actions visant à améliorer l'existence des enfants vivant dans la pauvreté, et à lutter contre les causes de la pauvreté infantile. Les plans d'action locaux doivent par conséquent faire l'objet d'un monitoring et d'une évaluation à l'échelon européen. Les échanges de connaissances et d'expériences, la publication des meilleures pratiques et des colloques peuvent renforcer et perpétuer la dynamique au niveau européen. Plusieurs États membres ont déjà manifesté leur accord pour faire de la pauvreté infantile un thème prioritaire dans leur politique. Pour la déclaration des bourgmestres, ils souhaitent en première instance impliquer leurs associations de villes et de communes. Entretemps, des entretiens ont déjà commencé dans plusieurs pays, dont les Pays-Bas et l'Allemagne.

La déclaration

Selon des chiffres récents, 23% des enfants sont exposés à un risque de pauvreté au niveau européen, et ce chiffre est en augmentation. La pauvreté durant l'enfance présente plusieurs facettes (retard scolaire, conditions de vie insalubres, soins de santé inadéquats, exclusion sociale/sportive/récréative/culturelle, etc.) qui entraînent un important retard pour le reste de leur vie. Une approche multidimensionnelle et multiniveaux constitue la seule voie pour lutter contre cette situation.

Tout comme la concentration de la pauvreté dans certains quartiers des villes, la pauvreté infantile est elle aussi, dans une grande mesure, un phénomène urbain. En plus d'une approche orientée sur son groupe-cible, cette initiative demande des solutions de nature locale : accueil des sans-abri et de leurs enfants, accueil des enfants pour les personnes vivant dans la pauvreté, participation des enfants à des activités culturelles, sportives et récréatives, actions destinées à des groupes spécifiques comme les enfants de Roms, etc.

La déclaration des bourgmestres que nous avons présentée à la concertation urbaine européenne part de ces constats et renvoie aux initiatives européennes déjà prises ces dernières années en matière de pauvreté infantile. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la stratégie Europe 2020 visant à réduire radicalement le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté et à fournir des efforts en vue de lutter contre le décrochage scolaire précoce, ainsi que la recommandation de la Commission (2013) « Investing in Children: breaking the circle of disadvantages ».

Suivra l'énumération d'une série de mesures visant à lutter contre la pauvreté infantile en milieu urbain, mesures que les bourgmestres signataires s'engagent à mettre en œuvre.

Ces mesures sont subdivisées selon les trois piliers de la recommandation de la Commission 'Investing in Children', qui correspondent également aux objectifs stratégiques de notre Plan national de lutte contre la pauvreté infantile :

- Amélioration de l'accès à des ressources suffisantes
- Accès à des services abordables et de qualité
- Encouragement de la participation et du droit des enfants à être entendus
- Conclusion de partenariats horizontaux et verticaux entre divers domaines de politiques et niveaux d'administration.

La signature par les bourgmestres de nos grandes villes

Pour notre pays aussi, nous avons choisi de présenter le projet de Déclaration des bourgmestres aux Associations de villes et communes. Cette présentation a eu lieu dans le cadre de la concertation bimensuelle en matière de Politique de la Ville que mène le SPP IS avec les directeurs des trois grandes associations : l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten. Ces trois associations se sont déclarées disposées à soutenir l'appel pour la Déclaration des bourgmestres.

Les trois ministres compétents pour le SPP Intégration Sociale – le Ministre des Grandes Villes Jan Jambon, le Ministre de l'Intégration Sociale Willy Borsus et la Secrétaire d'Etat de la lutte contre la pauvreté Elke Sleurs, soutiennent également l'initiative.

Nous souhaitons commencer par lancer la Déclaration dans notre pays, comme première étape et pour encourager les autres États Membres et leurs bourgmestres à y adhérer.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont été prises dans notre pays pour combattre la pauvreté infantile et promouvoir le bien-être des enfants. Il existe ainsi un Plan National de Lutte contre la Pauvreté Infantile avec un total 140 actions pour lesquelles l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés se sont engagés. Le SPP Intégration Sociale a repris un volet 'enfants en situation de pauvreté' dans le Fonds de Participation et d'Activation Sociale pour les CPAS.

Plusieurs villes et communes ont lancé des actions pour améliorer la vie des enfants en pauvreté et d'attaquer les causes de la pauvreté.

Le mardi 24 février à 15 heures, des bourgmestres de grandes villes seront invités à signer officiellement la déclaration lors d'une conférence de presse, en présence des ministres et des représentants des associations de villes et communes. La conférence aura lieu dans le locaux du SPP intégration Sociale, WTC II Boulevard Roi Albert II - 1000 Bruxelles, 27^e étage.

Julien Van Geertsom

Rik Baeten

Président SPP Intégration Sociale

Chef de service Politique des Grandes Villes